

de S. Paul ¹, ne permettent pas de révoquer en doute ce que suppose l'auteur en se mêlant au récit ², qu'il a suivi l'Apôtre dans une grande partie de ses voyages et qu'il ne fait que rapporter ce qu'il a vu de ses yeux : *Evangelium, sicut audiverat, scripsit*, dit S. Jérôme ³; *Actus apostolorum, sicut viderat, composuit*.

4° Il est l'auteur du troisième évangile. — Il suffit de citer en preuve, après les premiers versets des Actes, la conformité qu'on remarque entre ces deux livres pour les sentiments, les dispositions d'esprit, les tendances, les expressions, les tournures, le style. D'un côté comme de l'autre, on reconnaît l'influence de S. Paul. C'est la même attention à ne rien dire de blessant pour les Gentils, à ménager l'autorité romaine et même à relever ce qui est à son avantage ⁴. C'est le même respect pour les cérémonies judaïques ⁵, avec la même conviction que l'Évangile est pour tous les peuples ⁶, et le même soin de rattacher les faits aux actes publics de l'empire ⁷. C'est la même insistance sur la nécessité du détachement, la même horreur de l'avarice ⁸. Enfin, ce sont les mêmes particularités de style: des périphrases fréquentes et souvent identiques ⁹; une trentaine de mots qu'on ne rencontre presque jamais

¹ Cf. Act., XIII, 50; XIV, 1-7, 19-21 et II Tim., III, 10, 11. Act., XVI, 3 et I Cor., IX, 20. Act., XVI, 10 et Col., IV, 14; Philem., 24. Act., XVI, 1-3 et II Tim., I, 5; III, 15. Act., XVI, 22-24 et I Thess., II, 2. Act., XVIII, 2 et Rom., XVI, 3. Act., XVIII, 3; XX, 34 et I Cor., IV, 12. Act., XVIII, 8 et Rom., XVI, v; I Cor., I, 14, 16. Act., XVIII, 18 et Rom., XXI, 1. Act., XVII, 24-28 et I Cor., I, 12; III, 6. Act., XIX, 21 et Rom., I, 13, 15; XV, 23, 24. Act., XIX, 21, 22 et I Cor., IV, 17, 19; XVI, 10. Act., XX, 2, 3; XXI, 17, 19 et Rom., XV, 25, 26, 31; I Cor., XVI, 1, 4; II Cor., VIII, 1, 4; IX, 2. Act., XX, 4 et Rom., XVI, 21-23. Act., XXI, 23, 26 et I Cor., IX, 20, etc. W. Paley, *Horæ Paulinæ*. — ² Act., XVI, 10-17; XX, 5; XXVIII, 16. — ³ *De viris illust.*, VII. — ⁴ Act., III, 13-15; X, 1, 2, 45; XIII, 7; XIX, 35; XXI, 32; XXV, 10, 25; XXVII, 43. — ⁵ Cf. Luc., I, 9, 59; II, 21-24, 37, 39, 41, 46; IV, 16; V, 14; VI, 3, 4, et Act., III, 1; V, 12, 42; XVI, 3; XXI, 26; XXIV, 12, etc. — ⁶ Cf. Luc., IX, 52; XVII, 16 et Act., I, 8, etc. — ⁷ Cf. Luc., III, 1 et Act., III, 13; XXIV, 27. — ⁸ Cf. Luc., II, 7, 12, 24; V, 11; VI, 24, 25, 34, 35; IX, 57-62; XII, 16, 29; XVI, 9, 13, 14; XVIII, 21, 25; XIX, 8, 9; XXI, 3 et Act., II, 44, 45; III, 6; IV, 3, 4, 35, 37; V, 3-5; VIII, 20; XI, 29; XX, 33-35; XXIV, 17. — ⁹ Cf. Luc., I, 1 et Act., XV, 24, 25; Luc., III, 16 et Act., I, 5.

dans le Nouveau Testament et qui se montrent également dans l'un et dans l'autre de ces livres ¹; des locutions semblables ou d'une analogie frappante ²: *Non post multos dies*, pour *post paucos* ³, *usque in diem* ⁴, *fructus ventris* pour *filius* ⁵, *manus Dei* pour *potentia Dei* ⁶, *liber psalmorum* ou *prophetarum* ou *sermonum prophetæ*, pour *psalmi*, *prophetæ* ⁷, *Sanc-tus Dei* ⁸ *surgens in diebus illis* ⁹, *incipiens a Galilæa* ¹⁰, *incipiens a Moyse* ¹¹, *et ecce viri steterunt* ¹², *sorte exiit* ¹³, *super faciem universæ terræ* ¹⁴, *quoniam multi conati sunt* ¹⁵. Pour être fortuites et peu saillantes dans le détail, ces coïncidences ne sont que plus décisives. Mais c'est dans le texte grec qu'il les faut chercher ¹⁶.

5° Enfin, c'est S. Luc lui-même. — Nous savons que S. Luc a composé le troisième évangile et qu'il était médecin ¹⁷, par conséquent qu'il avait fait quelques études. Or, le livre des Actes témoigne : 1° que l'auteur avait l'esprit cultivé. Tout mêlé qu'il est d'hébraïsmes, son grec est plus pur que celui des autres écrivains du Nouveau Testament : *Ejus sermo in utroque volumine comptior est* ¹⁸. 2° Qu'il distinguait très-bien les maladies et les infirmités. Il les caractérise parfaitement et emploie pour les désigner des termes qui appartiennent à la langue médicale ¹⁹. 3° Qu'il a écrit un évangile ²⁰, qui ne peut être que le troisième.

On ne saurait exiger des marques d'authenticité plus nombreuses ni plus frappantes. Réunies aux témoignages de la

¹ Par exemple : *evangelizare*, *multitudo*, *domus*, etc. *Supra*, 1°. — ² Cf. Luc., XXIV, 4 et Act., I, 10; X, 30; Luc., I, 9 et Act., XII, 3; Luc., I, 1, 3 et Act., XV, 24, 25. — ³ Luc., XV, 13 et Act., I, 5; XXVII, 14. — ⁴ Luc., I, 20, 80 et Act., I, 2, 22; II, 29; V, 45, etc. — ⁵ Luc., I, 42, et Act., II, 30. Cf. Heb., VII, 5. — ⁶ Luc., I, 66, 71 et Act., XI, 21; XIII, 11, etc. — ⁷ Luc., III, 4; XX, 42 et Act., I, 20; VII, 42, etc. — ⁸ Luc., IV, 34; Act., II, 27; XIII, 45. — ⁹ Luc., IV, 39 et Act., I, 15. — ¹⁰ Luc., XXIII, 5 et Act., X, 37. — ¹¹ Luc., XIII, 5; XXIV, 27 et Act., VIII, 35; XXIII, 5 et Act., X, 37. — ¹² Luc., XXIV, 4 et Act., I, 10; X, 30; XII, 7. — ¹³ Luc., I, 9 et Act., I, 17. — ¹⁴ Luc., XXI, 35 et Act., XVII, 26. — ¹⁵ Luc., 1-3 et Act., XV, 24, 25. — ¹⁶ Cf. *Supra*, n. 66, 5°. P. Mertian, *Études des Pères Jésuites*, 1863; p. 774, Philologie des Actes des Apôtres — ¹⁷ Col., IV, 14; *Supra*, n. 66, 4°. — ¹⁸ S. Hieron., *In Isa.*, VI, 10. — ¹⁹ Act., III, 7; IX, 8, 9, 18, 19; XII, 23; XIII, 11; XXVIII, 3, 8. Cf. Luc., IV, 38; XXII, 44, etc. — ²⁰ Act., I, 1.

tradition, elles mettent évidemment hors de doute l'origine du livre des Actes.

485. — L'authenticité du livre des Actes étant établie, l'intégrité, la véracité et l'inspiration de ce livre le sont-elles par cela même?

I. L'intégrité des Actes est déjà prouvée par ce que nous avons dit de l'unité de style ¹; de plus, elle a une garantie certaine dans le caractère du livre et dans celui de l'auteur. Les Actes des apôtres, ayant la même origine que le troisième Evangile, reçurent la même publicité; ils furent l'objet du même respect. Les chrétiens devaient donc veiller également à la conservation de ces deux écrits. Altérer les Actes dans ce qu'ils ont d'essentiel, par exemple, y glisser furtivement les prodiges dont il est rempli, ou remplacer les faits naturels par des événements miraculeux, eût offert plus de difficultés encore que de supposer le livre tout entier ².

Il ne s'agit ici, bien entendu, que d'altérations essentielles, de nature à porter atteinte à la doctrine. Quant aux simples changements de termes, aux substitutions, additions ou transpositions de mots, il a pu s'en produire, et il en est survenu un certain nombre; mais les variantes sont sans importance ³.

II. La véracité des Actes des apôtres résulte également de leur authenticité et de leur intégrité, car on ne peut supposer en S. Luc ni erreur ni imposture sur les faits qu'il rapporte. — 1° Il ne pouvait être dans l'erreur. Pour les faits les plus récents, il atteste les avoir vus de ses yeux: comment prétendre qu'il est dans l'illusion, ou que ces faits, donnés par lui pour merveilleux, n'ont rien que de naturel ⁴? Pour ceux qui précèdent, il les tient de S. Paul, des Apôtres, de leurs disciples, les témoins les mieux informés et les plus sûrs. — 2° Il ne cherchait pas à tromper, car quel intérêt pouvait l'y

¹ *Supra*, n. 483 et 484, 1°. — ² *Supra*, n. 25. — ³ Voir, en particulier: Act., II, 42; IV, 24; VIII, 37; IX, 5, 6; X, 25; XI, 2, 17, 25, 26, 28; XII, 10; XIV, 2, 7, 18, 19; XV, 2, 12, 20; XVI, 10, 30, 35, 39, 40; XVII, 15; XVIII, 4, 27; XIX, 1; XX, 3; XXIII, 24; XXIV, 6-8, 24; XXV, 24; XXVII, 1; XXVIII, 3, etc. — ⁴ Act., XX, 9-12; XXVIII, 3-9.

porter? Et comment eût-il réussi, dans un temps où S. Jean, d'autres Apôtres, une foule de disciples étaient là pour contrôler ses récits, et où tant de chrétiens étaient disposés à mourir pour l'intégrité de leur foi?

III. Quant à l'inspiration, si elle n'est pas une conséquence nécessaire de l'authenticité du livre, c'en est du moins une suite naturelle, et elle s'offre à l'esprit avec une vraisemblance telle qu'on serait étonné de la voir révoquer en doute. Les Actes des apôtres étant de la main de S. Luc, comme le troisième Evangile, et ces livres formant les deux parties d'une même histoire, si l'on reconnaît que l'auteur était inspiré dans la première, quelle raison aurait-on de nier qu'il le fût dans la seconde? Qu'il ne soit pas du nombre des douze et qu'il n'ait pas reçu les mêmes promesses que les Apôtres, peu importe. Le don d'inspiration est libre de la part de Dieu, et il n'était pas rare alors parmi les simples fidèles ¹.

Observons toutefois que rien ne nous oblige à recourir à cette induction. La vraie preuve de l'inspiration des Actes, ç'a été, à l'origine du christianisme, le témoignage que les Apôtres en rendaient et qu'ils confirmaient par leurs miracles; c'est maintenant la foi de l'Eglise, attestée par tous les Pères et consignée dans tous les canons, depuis celui de Muratori jusqu'à celui de Trente.

486. — Quelle est l'importance du livre des Actes et comment se divise-t-il?

I. Pour apprécier la valeur du livre des Actes, on peut le considérer sous plusieurs aspects: — 1° Au point de vue de l'*édification*. S. Chrysostome affirme que la lecture des Actes n'est pas moins salutaire que celle de l'Evangile ². Aucun écrit n'est plus propre à faire connaître et à inspirer le véritable esprit du Christianisme. On y voit en action toutes les vertus chrétiennes, surtout les vertus sacerdotales, le détachement, la charité, le zèle et la gloire de Dieu, le mépris des souffrances, le désir du ciel. — 2° Au point de vue de la *doc-*

¹ Act., II, 16, 18; XI, 28; XIII, 12; XV, 32; XXI, 9, 10. Cf. I Cor., XII, 9, 20; XIV, 31, 39. — ² S. Chrys., *Hom.* 1, *In Act.*

trine. Ce livre est doublement précieux, soit parce que les miracles qui y sont rapportés¹ confirment hautement la prédication du Sauveur et le récit des évangélistes, soit parce que la plupart des dogmes révélés s'y trouvent établis, par l'enseignement des Apôtres et la pratique des fidèles². — 3° Au point de vue de l'*histoire ecclésiastique*. C'est un monument d'une valeur incomparable. Il n'embrasse qu'une période assez courte et il a bien des lacunes; mais il est le seul de cette époque, et cette période a une importance exceptionnelle. Comme la constitution de l'Eglise est divine et par conséquent invariable, savoir ce qu'elle fut à son origine ou sur quel plan son fondateur voulut qu'elle s'établît, c'est savoir ce qu'elle a été depuis et ce qu'elle doit être jusqu'à la fin des temps³.

II. Les vingt-huit chapitres dont ce livre est composé forment deux parties bien distinctes. — 1° La première contient onze chapitres et comprend un espace de onze années environ. On y voit le christianisme prêché à Jérusalem et dans la Palestine. Le personnage qui domine dans ces récits, c'est S. Pierre. Il y est nommé plus de cinquante fois, tandis qu'il n'est fait mention de S. Jean que six fois, et que les autres Apôtres, sauf S. Jacques le Majeur, son frère, XII, 2, sont simplement énumérés, au commencement, I, 13. — 2° La seconde partie comprend dix-sept chapitres et embrasse environ vingt ans, durant lesquels l'Evangile est prêché aux Gentils. C'est S. Paul qui paraît ici en première ligne. De XI, 19, à XVI, 10, l'auteur décrit les premiers progrès du christianisme parmi les païens, spécialement à Antioche, dans l'île de Chypre et en Asie. A partir du chapitre XVI, il rapporte les prédications de l'Apôtre en Europe, dans la Macédoine, dans l'Achaïe, enfin à Rome, dans la capitale du monde.

Cette division n'était pas expressément dans l'esprit de l'auteur; elle n'a pas donné sa forme à l'ouvrage, mais elle

¹ Act., II, 3, 4; III, 6; IV, 31; V, 5, 12, 13, 19; IX, 4, 12, 40; X, 11; XI, 28; XII, 7, 23; XIV, 9; XVI, 18; XXI, 41; XXVIII, 3. — ² *Infra*, n. 575 et 579. — ³ Cf. Lacordaire, *Lettre 2^e sur la vie chrétienne*.

s'y adapte et peut servir à le résumer¹. Les deux parties réunies font voir l'accomplissement de la dernière parole de Notre-Seigneur à ses apôtres: « Vous me rendrez témoignage à Jérusalem, dans la Judée, dans la Samarie et jusqu'aux extrémités du monde². »

SECTION PREMIÈRE.

TRAVAUX DES APOTRES, DE S. PIERRE EN PARTICULIER,
DANS LA PALESTINE, I-XII.

§ I. — ETABLISSEMENT DE L'ÉGLISE DANS LA JUDÉE, I-VII.

1° Ascension et Pentecôte, I, 8-II.

(An 33, 14 et 24 mai.)

Baptême du Saint-Esprit. — Retraite du Cénacle. — Saint Pierre fait compléter le collège des Apôtres. — Ce que Judas était devenu. — Pentecôte juive et Pentecôte chrétienne. — Circonstances de ce mystère. — Pourquoi tant d'étrangers à Jérusalem? — Don des langues.

487. — Pourquoi le Sauveur annonce-t-il aux Apôtres la venue du Saint-Esprit comme un baptême qu'ils ont à recevoir, I, 5?

Notre-Seigneur ne fait que répéter les paroles de S. Jean-Baptiste³ et en prédire l'accomplissement prochain. Le précurseur baptisait ses disciples dans l'eau, comme les Juifs baptisaient leurs prosélytes, en signe de purification et de renouvellement intérieur. En recevant ce baptême, on faisait profession de renoncer au péché, de commencer une vie pure et sainte, de croire au Rédempteur promis⁴; mais on n'était pas régénéré. Le seul baptême qui pût produire cet effet dans les âmes, c'était celui de l'Esprit-Saint, de cet Esprit dont le Sauveur allait inonder le monde, et qui devait être pour les chrétiens, pour les Apôtres surtout, le principe d'une vie cé-

¹ On trouvera dans la table du volume, pour les Actes comme pour les Epîtres, une division plus détaillée. — ² Act., I, 8. — ³ Matth., III, 11. — ⁴ Act., XIX, 4.